Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211ZAAGRIA-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du quatre décembre avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 13
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	PATIN Marie-Pierre	P
BORDET Rosie	P	OGER Edouard	P
BARON Didier	P	AIME Alexandra	P
GALOPIN Marie-Laure	P	CHAUVIN Louis Pierre	P
CHALOPIN Eric	P	REBILLON Nicolas	P
MOUBECHE Patricia	P		

Avaient donné pouvoir :

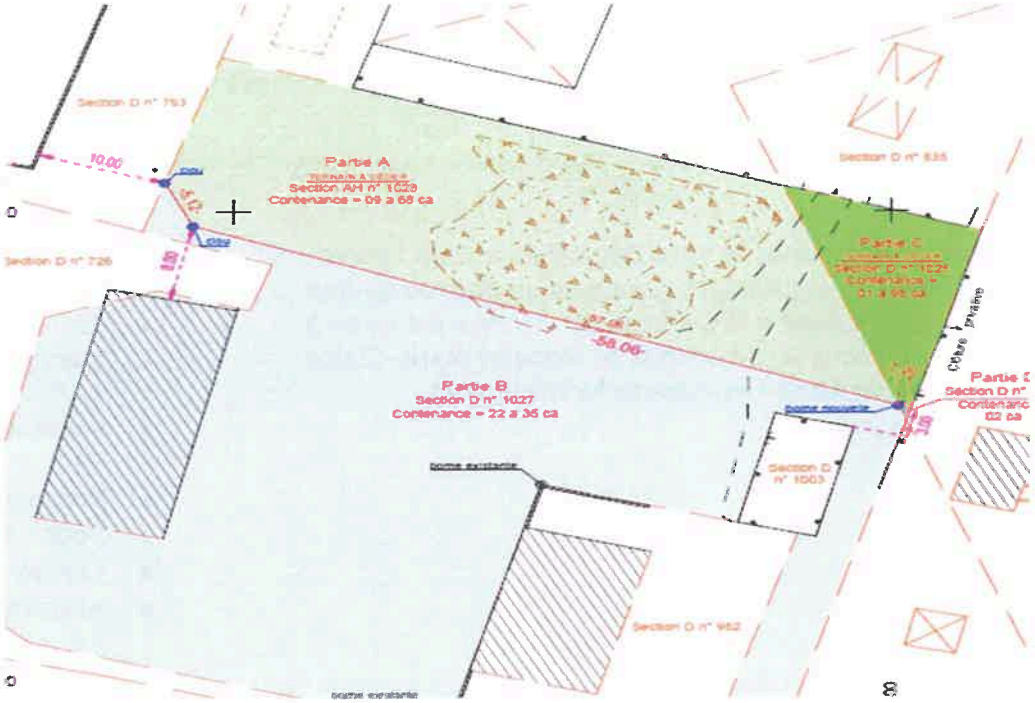
Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Patricia MOUBECHE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211ZAAGRIA-DE

Délibération n° 2025.12.11
Cession terrain ZA Mon Rêve

Monsieur le Conseiller Délégué rappelle les délibérations du conseil municipal du 18.09.25 acceptant la cession de parcelles dans la ZA Mon Rêve à la société AGRIAL et ordonnant un bornage pour déterminer la surface à vendre,
Monsieur le Conseiller Délégué présente la division réalisée à la suite du bornage sur le terrain,



Situation avant division			Situation après division (DMPC n° 1005 R)			
Propriétaires	Références cadastrales	Contenances cadastrales	Désignations provisoires	Références cadastrales après division	Contenances cadastrales	Observations
Commune de SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT	D n° 834	02 a 00 ca	Partie C	D n° 1025	01 a 98 ca	À céder
			Partie D	D n° 1026	02 ca	À conserver
	D n° 1002	32 a 03 ca	Partie A	D n° 1028	09 a 68 ca	À céder
			Partie B	D n° 1027	22 a 35 ca	À conserver

Madame la Maire propose de céder à la société AGRIAL :
- La parcelle D 1025 d'une contenance de 198 m² (issue de la division de la parcelle D 834),
- La parcelle D 1028 d'une contenance de 968 m² (issue de la division de la parcelle D 1002),

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211ZAAGRIA-DE

Madame la Maire rappelle :
- que le prix proposé pour la cession était de 18 € HT du m²
- que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- que la commune s'était engagée à dégager les gravats.

- **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'exposé de Madame la Maire,

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE**
-

- **Accepte la cession des parcelles D 1025 d'une contenance de 198 m² et D 1028 d'une contenance de 968 m² à la société AGRIAL sise 4 rue des Roquemonts à CAEN (14),**
- **Fixe le prix de cession à 18 € HT du m²,**
- **Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **S'engage à dégager les gravats présents sur le terrain,**
- **Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

MAIRIE de ST-GEORGES-de-RENTEMBAULT (Ille-et-Vilaine)

Marie-Claire BOUCHER

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211ZAAGRIA-DE

